

# BUREAU DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CYBERCRIMINALITÉ À BUCAREST

## 2024 EN BREF

Le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC), situé à Bucarest, en Roumanie, est chargé d'aider les pays du monde entier à renforcer leurs capacités juridiques pour répondre aux défis posés par la cybercriminalité et les preuves électroniques sur la base de la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) et de ses Protocoles

Le C-PROC, avec sa fonction de renforcement des capacités, complète le travail du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), par l'intermédiaire duquel les États parties suivent la mise en œuvre de la Convention de Budapest.



## CHIFFRES CLÉS

AU 1ER JANVIER 2025



### 39 MEMBRES DU PERSONNEL

- 2 agents - équipe centrale
- 37 agents - équipes de projet



### TOTAL DES PROJETS : 7

- 5 programmes conjoints UE/Conseil de l'Europe
- 2 projets financés par des contributions volontaires



# PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2024, le Bureau a soutenu plus de 209 activités dans toutes les régions du monde (dont 60 activités de formation pour les juges, les procureurs et les enquêteurs).

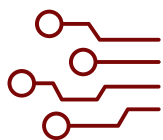


## Les autorités de justice pénale renforcent leur capacité à lutter contre la cybercriminalité

Des milliers de fonctionnaires de la justice pénale sont désormais plus compétents et mieux équipés pour relever les défis de la cybercriminalité et des preuves électroniques.

## Une action accrue des autorités de justice pénale pour garantir les droits de l'homme dans le cyberspace

Des enquêtes et des poursuites fructueuses, y compris des opérations internationales, sont menées dans le monde entier, souvent en utilisant la base juridique, les compétences et les outils, ainsi que les plates-formes de coopération fournies par le C-PROC.



## Renforcement des capacités en matière de preuves électroniques des crimes de guerre et des violations flagrantes des droits de l'homme en Ukraine

L'agression russe contre l'Ukraine a mis en évidence la nécessité de disposer de capacités de sécurisation des preuves électroniques à utiliser dans les procédures pénales, non seulement en ce qui concerne la cybercriminalité ou d'autres cyberattaques, mais aussi pour toute infraction, y compris les crimes de guerre et les violations flagrantes des droits de l'homme (GHRV).

Une grande partie de ces preuves se présentent sous forme électronique ou numérique sur des systèmes informatiques (preuves électroniques) ou reposent sur des renseignements provenant de sources ouvertes (OSINT). Les autorités ukrainiennes ont été aidées à améliorer la législation nationale, à développer des règles et des connaissances en matière de collecte et d'admissibilité, de chaîne de conservation ou d'accès transfrontalier aux données, afin de permettre l'utilisation de ces preuves électroniques et OSINT dans les procédures pénales relatives aux crimes de guerre.

## Augmentation du nombre de membres de la Convention de Budapest et de ses Protocoles

Le nombre de Parties, de signataires et d'États invités à adhérer à la Convention de Budapest est passé de 91 (en 2023) à 96 (en 2024). Le nombre de signataires du deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest est passé de 43 (en 2023) à 47 (en 2024).



## Soutenir le Comité ad hoc des Nations Unies (CAH) dans l'élaboration d'une « Convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles ».

Le 8 août 2024, la « Session de clôture reconvoquée » de ce Comité ad hoc a adopté le texte d'une « Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes de technologies de l'information et de la communication et pour l'échange de preuves sous forme électronique d'infractions graves ».

Le C-PROC a soutenu le processus de négociation en facilitant la participation de praticiens du monde entier qui ont contribué aux discussions et à l'élaboration des dispositions du projet de traité.

### PLUS D'INFORMATIONS



[www.coe.int/cproc](http://www.coe.int/cproc)



Cybercrime Programme Office of  
the Council of Europe (C-PROC)

